

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

27 AVRIL

Ouverture des inscriptions
en ligne : grandannecy.fr
rubrique mon quotidien,
transport scolaire



7 JUILLET

Clôture des inscriptions

A PARTIR
DU 8 JUILLET

Inscription possible
avec majoration

A PARTIR
DU 25 AOÛT

Fiches horaires
des circuits scolaires
disponibles en ligne

AVANT
LE 31 AOÛT

Si votre enfant n'a pas encore de carte de transport :

→ envoi de la carte par voie postale

Si votre enfant possède déjà une carte de transport :

→ l'abonnement sera téléchargé
directement sur sa carte à distance

1ER SEPTEMBRE

Rentrée des classes



CONTACTS UTILES

En cas d'objets perdus
dans le car scolaire

Contactez le transporteur indiqué
sur la fiche horaire de votre circuit.
Les contacts et informations
des transporteurs sont également
disponibles sur le site internet :

→ grandannecy.fr

→ rubrique [transport scolaire](#)

*Les transporteurs ne doivent
pas être contactés pour d'autres
raisons que les objets perdus.
Pour toute demande sur
l'organisation du transport scolaire,
les horaires ou les réclamations,
votre interlocuteur est le service
transport scolaire du Grand Annecy.*

Carte perdue ou détériorée

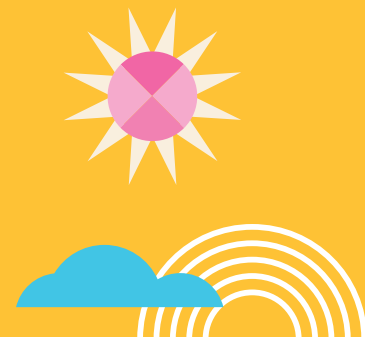
● Effectuez une demande
de duplicata en ligne

→ Tarif : 10 €

Après le paiement, téléchargez
l'attestation temporaire
valable jusqu'à la réception
de la nouvelle carte.

La carte est ensuite envoyée à
votre domicile par voie postale.

Si nécessaire, prenez rendez-vous
avec le service Transports Scolaires,
via la prise de rendez-vous en
ligne sur [le site du Grand Annecy](#)



CONTACT
TRANSPORT SCOLAIRE

Une question sur
le transport scolaire ?

☎ 04.50.23.13.13



Mail:
transportscolaire@grandannecy.fr



Site internet :
grandannecy.fr/

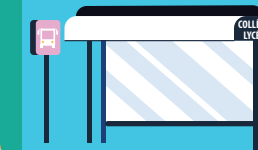


2026 / 2027

GUIDE
TRANSPORT
SCOLAIRE



TOUTES LES INFOS POUR
TROUVER LE BON TRAJET
DANS L'AGGLOMÉRATION
DU GRAND ANNECY



S'INSCRIRE AU TRANSPORT SCOLAIRE

● Qui peut bénéficier du transport scolaire ?

Le transport scolaire s'adresse :

- aux collégiens et lycéens résidant sur le territoire de l'Agglomération du Grand Annecy;
- aux élèves de l'enseignement primaire domiciliés dans les communes suivantes : Fillière, Groisy, Saint-Sylvestre, Leschaux, La Chapelle-Saint-Maurice, Saint-Eustache, Annecy-le-Vieux, Pringy, Talloires-Montmin, Sevrier, Saint-Jorioz et Menthon-Saint-Bernard.

● Tarifs et conditions d'inscriptions

Le transport scolaire est proposé au tarif forfaitaire de 80 € par enfant, pour l'ensemble de l'année scolaire.

Une tarification sociale est possible pour les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur à 635 €, sur présentation d'un justificatif. Dans ce cas, le montant de l'abonnement est de 40 €.

Lors de la première inscription, l'achat de la carte Oûra est obligatoire. Son coût est de 5 €. Cette carte est valable 8 ans.

Attention aux délais d'inscription :

toute inscription effectuée après le 7 juillet entraîne une majoration de 60 € du tarif initial.

En cas de perte ou de détérioration de la carte Oûra, un duplicata peut être délivré au tarif de 10 €.

Renouvellement annuel

L'inscription au transport scolaire n'est pas automatique. Les familles doivent renouveler la demande chaque année.

À noter : L'abonnement au transport scolaire inclut l'abonnement Sibra Jeunes. En revanche, l'abonnement Sibra Jeunes seul ne permet pas d'accéder au transport scolaire.

L'inscription est obligatoire pour bénéficier du transport scolaire.

S'INSCRIRE
en ligne



- Création de votre compte sur le site du Grand Annecy, Transport scolaire
- Suivez les instructions et les différentes étapes jusqu'au paiement
- Téléchargez votre justificatif pour le quotient familial (QF) si inférieur à 635 euros.

Si vous avez besoin d'aide pour les démarches, contactez notre service par téléphone au **04.50.23.13.13**, ou prenez un RDV depuis le site du Grand Annecy rubrique **Transport scolaire**

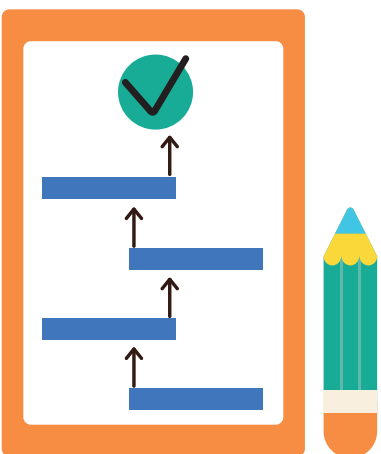
LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

● Bonnes pratiques

- Politesse, dire bonjour
- Monter calmement
- Préparer sa carte de transport et valider à chaque montée
- Rester assis et attacher sa ceinture
- Ne pas crier, ne pas se lever durant le trajet, ne pas déranger le conducteur

● Avertissements & sanctions en cas de mauvais comportement

- Courrier aux parents
- Exclusion temporaire du transport scolaire
- Exclusion définitive



LE TRANSPORT SCOLAIRE Comment ça fonctionne ?

L'abonnement au transport scolaire permet à votre enfant de bénéficier d'un aller- retour par jour, pendant la période scolaire, entre l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile et son établissement scolaire, à condition que celui-ci soit sous contrat avec l'académie.

Pour pouvoir utiliser ce service, l'élève doit remplir les conditions d'éligibilité prévues par le Règlement du transport scolaire.

Les services de transport scolaire (circuits, itinéraires et horaires) sont organisés chaque année en fonction des inscriptions enregistrées avant le 7 juillet.

Chaque service est clairement identifié par un numéro, avec un trajet et des horaires précis.

Horaires et informations aux familles

Les horaires de passage des transports scolaires pour la rentrée sont consultables en ligne sur le site grandannecy.fr, à partir de la dernière quinzaine d'août.

Afin d'assurer le bon déroulement du service, les élèves doivent se présenter au moins 5 minutes avant l'heure indiquée.

Information au quotidien

En cas de retard, de modification d'itinéraire, de situation imprévue ou de conditions météorologiques particulières, les familles sont informées dans les meilleurs délais par SMS, courriel, ou par l'intermédiaire des établissements scolaires.

FAQ

Quel est le numéro de ma ligne scolaire ?

Une fois l'inscription effectuée, le récapitulatif vous permet de connaître le numéro de la ligne ainsi que les horaires de passage du car à votre arrêt. Retrouvez toutes les fiches horaires des lignes scolaires sur le site internet du Grand Annecy, rubrique transports puis transport scolaire et fiches horaires.

Comment faire si je ne connais pas encore l'affectation de mon enfant en juin ?

Un élève en attente d'affectation (déménagement...) doit se préinscrire en ligne avant le 7 juillet pour ne pas se voir appliquer la majoration, puis confirmer ou non l'inscription (indiquer dans le processus d'inscription que l'affectation est en attente). La demande sera mise en attente et le tarif non majoré appliqué au moment de la validation après confirmation de l'établissement.

Mon établissement ou mon arrêt n'est pas référencé, quelles sont les démarches ?

Si vous ne trouvez pas votre établissement ou l'arrêt près de chez vous, vous pouvez nous faire une demande par mail : transportscolaire@grandannecy.fr

Je suis séparé(e), mon enfant est en garde alternée ?

Une seule inscription sera facturée avec les deux adresses de domicile et les deux lignes scolaires associées. Le formulaire complété et signé est à ajouter au moment de l'inscription pour prise en compte de la garde alternée.

Mon enfant peut-il prendre une autre ligne



scolaire pour aller à son activité ?

Non, votre enfant peut utiliser uniquement la ligne scolaire entre votre domicile et son établissement. L'élève est inscrit sur un seul service, il ne peut pas prendre un autre car scolaire pour aller chez un ami, à une activité ou chez ses grands-parents pour des raisons de sécurité, d'effectif et d'assurance.

Comment connaître mon QF ?

Vous devez vous connecter sur votre espace personnel sur le site de la CAF et imprimer votre attestation (document obligatoire pour bénéficier du tarif social).

Puis-je régler en plusieurs fois ?

Non, nous ne proposons pas de solution de paiement en plusieurs fois.

Puis-je prendre le car scolaire et le train ?

Non, c'est soit l'un soit l'autre. Cette information doit impérativement être communiquée au moment de l'inscription. Passé ce délai aucun abonnement SNCF ne pourra être souscrit.

Pour rappel, les seules gares desservies sont Groisy, Pringy, et Annecy.